

RECENSEMENT DES DOSSIERS 2022 Pour la période du second semestre 2022



Modalités de prise en charge :

Le montant financé sur fonds mutualisés varie en fonction du panel de l'établissement et en fonction des diplômes (plafond de prise en charge pour 10 diplômes).

	Panel 1	Panel 2	Panel 3
AS	25 000	28 000	
BPJEPS	25 000	28 000	
CADRE	44 000	50 000	
CAFERUIS	23 000	27 000	
DE AMP/AES	24 000	25 000	
DE Puéricultrice	44 000	47 000	Au réel
DIPL Prépa Pharma hosp	35 000	37 000	
IADE	80 000	85 000	
IBODE	71 000	75 000	
IDE	95 000	109 000	

Pour tous les autres diplômes, la règle régionale est la suivante :		
PANEL 1	PANEL 2	PANEL 3
85 %	90 %	100 %
du coût du dossier	du coût du dossier	du coût du dossier

Frais de Traitement :

Les frais de traitement sont évalués sur une base forfaitaire

1- Formations courtes : inférieures à 52 jours.
Pour ces formations, un forfait unique à 21.61 € / heure est applicable

2- Formation longues : d'une durée supérieure à 52 jours

Grades	Forfaits mensuels : Formation > 52 jours applicables au 01/09/2021
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 690 €
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 990 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 490 €
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 790 €
Autres grades : Catégorie A Catégorie B Catégorie C	4 190 € 3 490 € 2 890 €

Priorités d'attribution de financement :

- ✓ 1^{re} répartition en fonction des priorités définies par chaque établissement.
- ✓ 2^{de} répartition en fonction des diplômes prioritaires :
 - Tous secteurs : diplômes de la rééducation.
 - Secteur personnes âgées : DE d'Aide-Soignant, DE Accompagnant Éducatif & Social.
 - Secteur handicap/enfance/famille : DE Educateur Spécialisé, DE Educateur Technique Spécialisé

- Secteur sanitaire : IBODE, IDE

MHS : Métiers Hors Structure :

Nous vous rappelons que vous pouvez présenter des dossiers d'agents reçus même si vous ne disposez pas dans votre structure, du grade ou de l'emploi correspondant au diplôme préparé. La volonté des instances de la région Nouvelle Aquitaine est de mutualiser les fonds dédiés aux études promotionnelles dans le cadre du principe d'unicité de la Fonction Publique Hospitalière. L'éventuel accord de prise en charge ne sera pas pris en compte dans le calcul des financements déjà obtenus.

Modalités d'examen :

Résultat d'admission : Bien que les résultats d'admission ne soient pas encore tous connus, retournez l'imprimé sans attendre afin que le dossier soit instruit en temps voulu, et informez-nous des résultats dès que vous en avez connaissance. Aucun dossier ne sera examiné par la commission en l'absence de ce résultat d'admission ou attestation d'inscription.

Imprimés à télécharger sur le site de l'ANFH et à retourner à aquitaine@anfh.fr

Dépôt des dossiers avant le 06 juin 2022

Commission le 1^{er} juillet 2022

Pantxika HIRIGOYEN p.hirigoyen@anfh.fr – 05 57 35 01 71

Laurent AZZOPARDI l.azzopardi@anfh.fr – 05 57 35 01 73